

Message

Frais généraux administratifs

Compte	Désignation	Budget 2025
02220. 3000	Salaires, indemnités journalières et jetons de présence des membres d'autorités et de commissions	7'000.00
02220. 3000.11	Salaires, indemnités journalières et jetons de présence des membres d'autorités et de commissions / non soumis AVS	80'000.00
02220. 3010.10	Salaire du personnel administratif et d'exploitation / soumis AVS	1'013'510.00
02220. 3049	Autres allocations	4'100.00
02220. 3050	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	221'150.00
02220. 3052.11	Cotisations patronales aux caisses de pension / intérêts caisse de pension 2014-2051	61'210.00
02220. 3052.12	Cotisations patronales aux caisses de pension / amortissement caisse de pension 2014-2051	0.00
02220. 3090	Formation et perfectionnement du personnel	5'000.00
02220. 3099	Autres charges de personnel	11'000.00
02220. 3100	Matériel de bureau	6'000.00
02220. 3101.10	Matériel d'exploitation, fournitures	1'700.00
02220. 3101.11	Matériel d'exploitation, fournitures / carburant	1'150.00
02220. 3102.10	Imprimés, publications	9'000.00
02220. 3103	Littérature spécialisée, magazines	2'400.00
02220. 3109.10	Autres charges de matériel et de marchandises	10'800.00
02220. 3110	Meubles et appareils de bureau	5'000.00
02220. 3111.10	Machines, appareils, véhicules, outils	750.00
02220. 3113	Matériel informatique	238'340.00
02220. 3130.10	Prestations de services de tiers	5'250.00
02220. 3131	Planifications et projections de tiers	15'000.00
02220. 3132.10	Honoraires de conseillers externes, experts, spécialistes, etc.	171'000.00
02220. 3134	Primes d'assurances de choses / PA	15'800.00
02220. 3137.10	Impôts et taxes	1'480.00
02220. 3144.10	Entretien des bâtiments et immeubles PA / dépenses récurrentes	2'700.00
02220. 3150	Entretien de meubles et appareils de bureau	2'700.00
02220. 3151.10	Entretien de machines, appareils, véhicules et outils / véhicules, roulottes	1'680.00
02220. 3162	Mensualités de leasing opérationnel	300.00
02220. 3170	Frais de déplacement et autres frais	5'550.00
02220. 3300.6	Amortissements planifiés, autres immobilisations corporelles PA	4'610.00
02220. 3632.10	Subventions aux communes et aux associations intercommunales / Monétaire	25'000.00
02220. 4400	Intérêts des liquidités	-5'000.00
TOTAL		1'924'180.00
Total arrondi		1'924'200.00

Répartition

Hôpital	30%	576'960.00	arrondi	576'960.00
Fonds Pies	8%	153'856.00		153'860.00
Régie	47%	903'904.00		903'900.00
Orphelinat	15%	288'480.00		288'480.00
Moosbrugger		1'000.00		1'000.00
		1'924'200.00		1'924'200.00

Forêts à répartir

Charges

Comptes	Désignation	BUDGET 2025
82021.3010.10	Salaire du personnel administratif et d'exploitation / soumis AVS	593'380.00
82021.3042	Indemnités de repas	18'200.00
82021.3049	Autres allocations	15'540.00
82021.305	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	134'210.00
82021.3052.11	Cotisations patronales aux caisses de pension / intérêts caisse de pension 2014-2051	0.00
82021.3052.12	Cotisations patronales aux caisses de pension / amortissement caisse de pension 2014-2051	0.00
82021.3064	Rentes transitoires	6'200.00
82021.309	Formation et perfectionnement du personnel	18'500.00
82021.3099	Autres charges de personnel	4'500.00
82021.3101.10	Matériel d'exploitation, fournitures	63'420.00
82021.3101.11	Matériel d'exploitation, fournitures / carburant	41'000.00
82021.3101.12	Matériel d'exploitation, fournitures / construction objets scie mobile	10'000.00
82021.3102	Imprimés, publications	600.00
82021.3103	Littérature spécialisée, magazines	370.00
82021.3109.10	Autres charges de matériel et de marchandises	3'200.00
82021.3113	Matériel informatique	1'120.00
82021.3120.10	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	2'700.00
82021.3130.10	Prestations de services de tiers	4'650.00
82021.3131.00	Planifications et projections de tiers	0.00
82021.3132.10	Honoraires de conseillers externes, experts, spécialistes, etc.	5'000.00
82021.3134	Primes d'assurances de choses / PA	1'300.00
82021.3137.11	Impôts & taxes PA	6'440.00
82021.3144.12	Entretien des bâtiments et immeubles PA / chemins	22'800.00
82021.3144.13	Entretien des bâtiments et immeubles PA / la Corbaz	10'880.00
8202133145	Entretien des forêts / prestations de tiers	162'500.00
82021.3145.11	Entretien des forêts / prestations de tiers - bois CAD Bonnesfontaines	18'900.00
82021.3145.12	Entretien des forêts / achats divers pour travaux pour tiers	45'000.00
82021.3151.10	Entretien de machines, appareils, véhicules et outils / véhicules, roulottes	8'400.00
82021.3151.11	Entretien de machines, appareils, véhicules et outils / HSM	18'000.00
82021.3151.12	Entretien de machines, appareils, véhicules et outils / machines	0.00
82021.3151.13	Entretien de machines, appareils, véhicules et outils / scie mobile	5'980.00
82021.3151.15	Entretien VALTRA	5'600.00
82021.3162	Mensualités de leasing opérationnel	1'380.00
82021.3170	Frais de déplacement et autres frais	2'000.00
82021.3300.4	Amortissements planifiés, terrains bâtis PA	0.00
82021.3300.6	Amortissements planifiés, autres immobilisations corporelles PA	34'070.00
82021.3632.10	Subventions aux organisations privées à but non lucratif / Monétaire	40'000.00
	Total des charges	1'305'840.00

Forêts à répartir

Revenus

Comptes	Désignation	BUDGET 2025
82021.4309.10	Autres revenus d'exploitation / Vente de bois (escomptes)	425'560.00
82021.4309.13	Autres revenus d'exploitation / Vente de bois de chauffe à Bonnesfontaines	49'500.00
82021.4309.14	Autres revenus d'exploitation / Travaux pour tiers et internes	331'420.00
82021.4309.15	Autres revenus d'exploitation / Recettes diverses	6'500.00
82021.4479.13	Autres revenus d'immeubles PA / Produits sinistres	0.00
82021.4479.15	Autres revenus d'exploitation / Recettes diverses	41'560.00
82021.4631	Subventions des cantons et des concordats	243'070.00
82021.4895	Prélèvements sur la réserve liée au retraitement du patrimoine administratif PA	6'070.00
Total des revenus		1'103'680.00
Différence		-202'160.00

Charges et revenus non répartis

Comptes	Désignation	BUDGET 2025
82021.3137.11	Impôts & taxes	840.00
82021.3300.4	Amortissements planifiés, terrains bâtis PA	19'800.00
Total des revenus		20'640.00

Comptes	Désignation	BUDGET 2025
82021.4309.15	Autres revenus d'exploitation / Recettes diverses	40.00
82021.4430	Loyers et fermages, immeubles du PF	11'200.00
82021.4895	Prélèvement sur la réserve liée au retraitement du patrimoine administratif PA	135'300.00
Total des revenus		146'540.00

Résultats par Institution

FONDATION	Budget 2025	Budget 2024
Hôpital des Bourgeois		
Charges	3'834'970.00	3'403'573.00
Revenus	<u>3'146'720.00</u>	<u>2'896'566.00</u>
Résultat	P -688'250.00	P -507'007.00
Fonds Pies		
Charges	274'410.00	237'424.00
Revenus	<u>216'250.00</u>	<u>188'800.00</u>
Résultat	P -58'160.00	P -48'624.00
Régie des Copropriétés		
Charges	1'641'920.00	1'489'410.00
Revenus	<u>1'573'860.00</u>	<u>1'350'588.00</u>
Résultat	P -68'060.00	P -138'822.00
Orphelinat bourgeoisial		
Charges	758'070.00	668'666.00
Revenus	<u>1'381'110.00</u>	<u>1'044'602.00</u>
Résultat	B 623'040.00	B 375'936.00
TOTAL GENERAL		
Charges	6'509'370.00	5'799'073.00
Revenus	<u>6'317'940.00</u>	<u>5'480'556.00</u>
Résultat	P -191'430.00	P -318'517.00

FONDATION	Budget 2025	Budget 2024
Caisse des Scholarques		
Charges	39'000.00	39'070.00
Revenus	<u>21'620.00</u>	<u>38'990.00</u>
Résultat	P -17'380.00	P -80.00
C.-J. Moosbrugger		
Charges	35'500.00	49'100.00
Revenus	<u>46'000.00</u>	<u>48'110.00</u>
Résultat	B 10'500.00	P -990.00
TOTAL GENERAL		
Charges	6'583'870.00	5'887'243.00
Revenus	<u>6'385'560.00</u>	<u>5'567'656.00</u>
Résultat	P -198'310.00	P -319'587.00

B = Bénéfice

P = Perte

Résultats par Institution 2013 à 2025

Années	Fondation de l'Hôpital		Fonds Pies		Régie des Copropriétés		Fondation de l'Orphelinat	
	Budget	Comptes	Budget	Comptes	Budget	Comptes	Budget	Comptes
2013	-370'790.00	-84'257.01	43'950.00	53'556.80	-24'740.00	74'266.32	379'050.00	24'512.01
2014	-384'310.00	-202'102.14	39'990.00	51'354.25	-5'060.00	8'917.82	377'400.00	27'944.19
2015	-335'025.00	-191'942.26	38'390.00	48'791.25	-273'460.00	-384'147.77	315'130.00	55'385.07
2016	-369'740.00	-250'839.57	-9'690.00	4'070.80	-153'550.00	-82'813.45	317'610.00	307'249.20
2017	-360'260.00	-211'331.77	330.00	24'308.55	-244'720.00	-238'141.33	242'780.00	315'146.28
2018	-340'520.00	-332'053.71	31'510.00	9'861.30	-203'930.00	-151'983.88	260'780.00	180'126.14
2019	-305'260.00	-209'921.12	38'300.00	61'415.05	-170'540.00	-179'091.61	322'440.00	346'031.31
2020	-573'590.00	-437'175.11	28'860.00	45'746.53	-301'030.00	-114'866.76	263'620.00	309'370.69
2021	-181'750.00	-177'609.60	24'320.00	-18'454.22	-154'720.00	-61'304.33	425'710.00	433'636.19
2022	-297'175.10	-394'538.29	-7'521.05	-26'592.63	17'920.25	54'009.29	30'220.25	75'661.46
2023	-394'777.00	-370'247.64	-33'124.00	-167'440.85	57'222.00	124'485.09	109'968.00	110'218.50
2024	-507'007.00		-48'624.00		-138'822.00		375'936.00	
2025	-688'250.00		-58'160.00		-68'060.00		623'040.00	

Années	Caisse des Scholarques		Fondation C.-J. Moosbrugger	
	Budget	Comptes	Budget	Comptes
2013	40.00	38.45	150.00	84.10
2014	50.00	24.30	50.00	974.29
2015	4'500.00	38'690.00	11'300.00	-9'503.42
2016	1'050.00	700.10	1'000.00	2'756.34
2017	100.00	581.25	750.00	766.01
2018	0.00	-520.00	0.00	-25'355.56
2019	200.00	949.30	200.00	1'264.45
2020	120.00	-969.49	300.00	-4'614.32
2021	240.00	-873.88	300.00	1'083.46
2022	240.00	-862.46	200.00	-2'354.35
2023	120.00	-6'922.26	300.00	895.58
2024	-80.00		-990.00	
2025	-17'380.00		10'500.00	

Années	Total général des Fondations Hôpital+Fonds Pies+Régie+Orphelinat		Total général Toutes institutions confondues	
	Budget	Comptes	Budget	Comptes
2013	27'470.00	68'078.12	27'660.00	68'200.67
2014	28'020.00	-113'885.88	28'120.00	-112'887.29
2015	-254'965.00	-471'913.71	-239'165.00	-442'727.13
2016	-215'370.00	-22'333.02	-213'320.00	-18'876.58
2017	-361'870.00	-110'018.27	-361'020.00	-108'671.01
2018	-252'160.00	-294'050.15	-252'160.00	-319'925.71
2019	-115'060.00	18'433.63	-114'660.00	20'647.38
2020	-582'140.00	-196'924.65	-581'720.00	-202'508.46
2021	113'560.00	176'268.04	114'100.00	176'477.62
2022	-256'555.65	-291'460.17	-256'115.65	-294'676.98
2023	-260'711.00	-302'984.90	-260'291.00	-309'011.58
2024	-318'517.00		-319'587.00	
2025	-191'430.00		-198'310.00	

Récapitulation générale toutes Institutions confondues

(Hôpital des Bourgeois, Fonds Pies, Régie des Copropriétés, Orphelinat bourgeoisial)

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
022	Service généraux, autres	2'002'500.00	7'030.00	1'942'760.00	2'805.00
029	Immeubles administratifs PA	1'220'530.00	1'261'540.00	1'152'539.00	1'229'261.00
312	Conservation des monuments historiques et protection du patrimoine	32'990.00	22'180.00	33'635.00	22'180.00
321	Bibliothèques et littérature	2'000.00	0.00	3'000.00	0.00
771	Cimetières, crématoires	17'200.00	33'670.00	9'800.00	11'500.00
818	Economie alpestre, montagnes	144'670.00	142'310.00	83'514.00	143'342.00
820	Sylviculture	1'329'930.00	1'250'220.00	1'236'665.00	913'460.00
890	Autres exploitations artisanales	1'354'740.00	1'797'270.00	1'031'331.00	1'620'723.00
89010	<i>Autres exploitations artisanales, vin</i>	<i>1'206'560.00</i>	<i>815'530.00</i>	<i>945'088.00</i>	<i>827'450.00</i>
89020	<i>Domaines</i>	<i>131'450.00</i>	<i>392'970.00</i>	<i>74'641.00</i>	<i>378'695.00</i>
89061	<i>Terrains-exploitation</i>	<i>15'720.00</i>	<i>585'430.00</i>	<i>9'590.00</i>	<i>411'243.00</i>
89071	<i>Esserts-exploitation</i>	<i>1'010.00</i>	<i>3'340.00</i>	<i>2'012.00</i>	<i>3'335.00</i>
963	Immeubles du patrimoine financier PF	404'810.00	1'803'720.00	305'829.00	1'537'285.00
969	Patrimoine financier	0.00	0.00	0.00	0.00
	TOTAUX	6'509'370.00	6'317'940.00	5'799'073.00	5'480'556.00
	Résultat		-191'430.00		-318'517.00

Récapitulations par nature

029 Immeubles administratifs PA

Compte	Désignation	BUDGET 2025		BUDGET 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
Fondation de l'Hôpital des bourgeois					
02911	Rieux	72'540.00	160'550.00	62'800.00	159'050.00
02912	Les Bonnesfontaines	753'520.00	753'520.00	738'664.00	738'664.00
Régie des Copropriétés bourgeoises					
02921	Rue des Alpes 10-14	394'470.00	347'470.00	351'075.00	331'547.00
	TOTAUX	1'220'530.00	1'261'540.00	1'152'539.00	1'229'261.00
	Résultat		41'010.00		76'722.00

963 Immeubles du patrimoine financier PF

Compte	Désignation	BUDGET 2025		BUDGET 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
Fondation de l'Hôpital des bourgeois					
96311	Béranges	38'190.00	124'730.00	34'002.00	122'760.00
96312	Samaritaine 38	21'880.00	62'700.00	16'945.00	62'700.00
Fondation des Fonds Pies					
96321	Bourguillon (Cure)	4'410.00	20'180.00	5'015.00	19'200.00
96322	Bourguillon (Maison du sacristain)	6'750.00	17'170.00	3'120.00	16'200.00
Régie des Copropriétés bourgeoises					
96341	Rue du Pont-Muré 14	19'130.00	79'320.00	13'965.00	80'420.00
96342	Samaritaine 9	45'190.00	100'680.00	19'205.00	98'760.00
96343	Gothard - Rue du Pont-Muré 16-18	73'170.00	185'120.00	37'282.00	181'800.00
96344	Planche-Supérieure 22	27'970.00	118'670.00	27'430.00	116'700.00
Fondation de l'Orphelinat bourgeois					
96331	Bonnesfontaines 28 LPS	74'900.00	338'600.00	102'810.00	323'165.00
96332	St-Pierre-Canisius 13	5'120.00	32'640.00	3'670.00	31'020.00
96333	Complexe Rte Bonnesfontaines 26 et 30 à 3	88'100.00	723'910.00	42'385.00	484'560.00
	TOTAUX	404'810.00	1'803'720.00	305'829.00	1'537'285.00
	Résultat		1'398'910.00		1'231'456.00

818 Economie alpestre, montagnes

Compte	Désignation	BUDGET 2025		BUDGET 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
Fondation de l'Hôpital des bourgeois					
81811	Montagnes-exploitation	130.00	0.00	130.00	0.00
81812	Chnewis	21'560.00	16'650.00	14'729.00	17'960.00
81813	Gantrisch	53'260.00	52'230.00	35'850.00	52'010.00
81814	Spitalvorsatz	11'900.00	37'950.00	9'510.00	38'210.00
81815	Grossrieder-Kneuwiss	5'830.00	5'810.00	4'655.00	5'725.00
Fondation de l'Orphelinat bourgeoisial					
81821	Montagnes-exploitation	1'850.00	650.00	1'320.00	650.00
81822	Lägerli	18'460.00	15'610.00	4'840.00	15'531.00
81823	Bourlaya	31'680.00	13'410.00	12'480.00	13'256.00
	TOTAUX	144'670.00	142'310.00	83'514.00	143'342.00
	Résultat		-2'360.00		59'828.00

89010 Autres exploitations artisanales, vin

Compte	Désignation	BUDGET 2025		BUDGET 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
89011	Vigne	795'230.00	0.00	360'440.00	0.00
89012	Vinification	207'010.00	187'950.00	297'648.00	89'440.00
89013	Commercialisation	204'320.00	627'580.00	287'000.00	738'010.00
	TOTAUX	1'206'560.00	815'530.00	945'088.00	827'450.00
	Résultat		-391'030.00		-117'638.00

89020 Domaines

Compte	Désignation	BUDGET 2025		BUDGET 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
Fondation de l'Hôpital des bourgeois					
89021	Schmitten	32'400.00	86'860.00	23'410.00	73'382.00
Fondation des Fonds Pies					
89031	Friesenheit	14'700.00	56'670.00	7'205.00	56'670.00
89032	Menziswil	19'360.00	53'400.00	7'630.00	53'400.00
Régie des Copropriétés bourgeoises					
89041	Bertigny	19'390.00	46'230.00	6'655.00	46'900.00
89042	Les Rittes	3'560.00	13'370.00	2'070.00	12'964.00
89043	Windig	3'860.00	16'810.00	1'735.00	16'320.00
89044	Les Muèses	22'720.00	62'340.00	10'075.00	62'340.00
89045	Guintzet	3'290.00	21'010.00	1'200.00	21'012.00
Fondation de l'Orphelinat bourgeois					
89051	Villars-Les-Joncs	12'170.00	36'280.00	14'661.00	35'707.00
	TOTAUX	131'450.00	392'970.00	74'641.00	378'695.00
	Résultat		261'520.00		304'054.00

89060 Terrains-exploitation

Compte	Désignation	BUDGET 2025		BUDGET 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
Fondation de l'Hôpital des bourgeois					
89061	Terrain-exploitation	0.00	97'940.00	0.00	97'770.00
Fondation des Fonds Pies					
89061	Terrain-exploitation	13'700.00	2'170.00	8'000.00	2'170.00
Régie des Copropriétés bourgeoises					
89061	Terrain-exploitation	2'020.00	484'730.00	1'590.00	310'710.00
Fondation de l'Orphelinat bourgeois					
89061	Terrain-exploitation	0.00	590.00	0.00	593.00
	TOTAUX	15'720.00	585'430.00	9'590.00	411'243.00
	Résultat		569'710.00		401'653.00

Les Bonnesfontaines, Résidence bourgeoisiale

Résultat et commentaire général (CHF)

Budget d'exploitation

Positions budgétaires	Budget 2025	Budget 2024	Ecart 25-24	Comptes 2023
Total des produits	11 478 291.33	11 601 519.55	-123 228.22	11 147 805.62
Total des charges	11 627 538.00	11 700 461.15	-72 923.15	11 133 526.38
Résultat	-149 246.67	-98 941.60	-50 305.07	14 279.24

x x x

Commentaires généraux

La situation budgétaire 2025 se détériore encore par rapport au budget 2024 pour atteindre un déficit de CHF 149'246.67 (+ CHF 50'305.07) sur un total de charges s'élevant à CHF 11'627'538.-.

Les causes principales de cette détérioration sont les augmentations de charges de salaires dues à l'inflation et à l'octroi de paliers supplémentaires, à l'augmentation de l'Assurance perte de gain maladies (APG maladies), à la stagnation des recettes liées au prix de pension qui reste fixé au niveau 2023 et à la nouvelle organisation de la lingerie.

La planification financière 2025-2028 prévoit une aggravation de la situation financière jusqu'à l'augmentation du nombre de lits rendue possible par la nouvelle construction envisagée. Le prix de pension, pour lequel l'EMS n'a aucune influence, reste un élément déterminant dans l'évolution des comptes de pertes et profits.

Les Bonnesfontaines possèdent à ce jour un bilan suffisamment solide pour éponger quelques pertes ces prochaines années. Si elles devaient perdurer toutefois, les conséquences sur les liquidités seraient inéluctables et des contributions financières externes deviendraient alors nécessaires.

La gestion financière reste rigoureuse de la part de toute l'équipe de direction qui cherche en tout temps à rationaliser et à optimiser.

Commentaire particulier

Tous les postes budgétaires ont fait l'objet d'une attention particulière dans le but de contenir le déficit et de garder un niveau de prestations de qualité.

Soumises aux règles du Service de prévoyance sociale, les **Charges SPS** du personnel soignant et d'accompagnement s'équilibrent avec les **Produits SPS** et n'ont donc pas d'incidence sur le résultat final. La dotation en personnel selon les règles établies doit toutefois être strictement respectée.

Il n'est pas tenu compte dans ce budget d'une augmentation éventuelle du taux de TVA.

Charges de salaires d'exploitation

Le **Total des Charges** de salaires d'exploitation s'établit à CHF 2'545'070.67 (+2.02%) en raison notamment des salaires qui sont indexés à l'inflation (estimation à 1.30%), à l'octroi d'un palier supplémentaire accordé à celles et ceux qui y ont droit et à l'augmentation de l'APG maladies (2.72% de la masse salariale).

Ces charges salariales incluent 1.4 EPT sur 4 mois du fait de la réorganisation de la lingerie, soit la période durant laquelle le personnel est excédentaire en raison de la sous-traitance du traitement du linge des résidents. La disponibilité de ces personnes permettra toutefois d'éviter l'engagement de collaborateurs durant l'été et pour les remplacements en cas d'absences maladie. La situation sera normalisée au départ en retraite de collaborateurs dès octobre 2025.

Frais généraux

Le total des **Frais généraux** n'augmente que de CHF 39'432.00 pour se porter à CHF 1'613'976.00 (+ 2.5%) alors que la sous-traitance du traitement du linge des résidents, introduite en principe au 1^{er} juin 2025, se monte à CHF 83'416.00. Cette mesure de gestion est rendue nécessaire dans le cadre de l'agrandissement du bâtiment. Elle permet de réduire de CHF 7'000.00 les coûts des **Produits de lessive et nettoyage**.

Le **Total Eau et énergie** est en diminution de 57'300.00 en raison des derniers décomptes de chauffage et d'estimations plus affinées de la consommation et des charges.

Le compte **Communication/Marketing** qui comportait un montant supplémentaire pour marquer les 50 ans de l'Institution en 2024 a été réduit à CHF 3'000.00.

Les **Autres charges** comportent un montant de CHF 4'000.00 nécessaires pour couvrir des coûts supplémentaires attendus en relation avec la construction (frais d'organisation et de séances, notamment) ; un effectif de 0.06 EPT de concierge ayant par ailleurs été prévu dans les charges du personnel.

Recettes

Le taux d'occupation de chambres estimé à 99.2 % permet de dégager des recettes de CHF 3'402'100.00 étant entendu que le prix de pension, admis en 2023 déjà, reste fixé à CHF 108.00. L'AFISA a demandé au SPS que ce prix de pension, qui n'a déjà pas intégré l'inflation de 2024, suive l'augmentation du coût de la vie. A ce jour, aucune amélioration ne semble toutefois prévue pour 2025.

Il est attendu des **Recettes de cafétéria** de CHF 188'000.00 grâce à une reprise de la fréquentation et à une offre étoffée comme les promotions du mois et autres suggestions. Le total des **Ventes cuisine/Fara/Tiers** augmentent de 18.18% en raison d'une évolution positive de la demande.

Les recettes diverses (compte 6830/6890) comporteront désormais la redistribution de la taxe sur le CO2 (en moyenne à CHF 3'000.00 par an) qui faisait, ces années dernières, l'objet d'une affectation dans une provision.

Au final, le **Total Produits d'Exploitation** augmente tout de même de CHF 40'013.75 (+ 1%) pour se porter à CHF 4'042'300.00.

2. Budgets de l'exercice 2025 des Institutions bourgeoises
2.2 Investissements et messages

Tableau récapitulatif

Fondation	Objet	Montant
Hôpital des Bourgeois	Bois de La Faye à Givisiez • Réfection du chemin forestier	63'000.00 CHF
Hôpital des Bourgeois	Résidence bourgeoise Les Bonnesfontaines • Crédit d'ouvrage pour l'extension de la Résidence (+/-15%)	8'694'270.00 CHF
Les Bonnesfontaines Résidence bourgeoise	Nouveau central téléphonique	100'000.00 CHF
	Bain-marie, chariot, frigo pour la cafétéria	9'000.00 CHF
	Chariots de nettoyage	8'000.00 CHF
		<u>117'000.00 CHF</u>
	TOTAL DES INVESTISSEMENTS	8'874'270.00 CHF
	Financement à charge de la CODEMS	8'811'270.00 CHF
	Financement externe	
	Financement interne à charge de la Bourgeoisie	63'000.00 CHF

2. Budgets de l'exercice 2024 des Institutions bourgeoises

2.2 Investissements et messages

xxx

Fondation de l'Hôpital des Bourgeois

I. Bois de la Faye à Givisiez

- Réfection du chemin forestier

Introduction

Dans le bois de la Faye, la route carrossable qui traverse l'entièreté du massif est abîmée en raison de son utilisation pour les activités forestières et de l'usure naturelle due aux aléas climatiques.

Par conséquent, une réfection de cette dernière s'avère nécessaire pour que puisse perdurer l'activité forestière s'y trouvant.

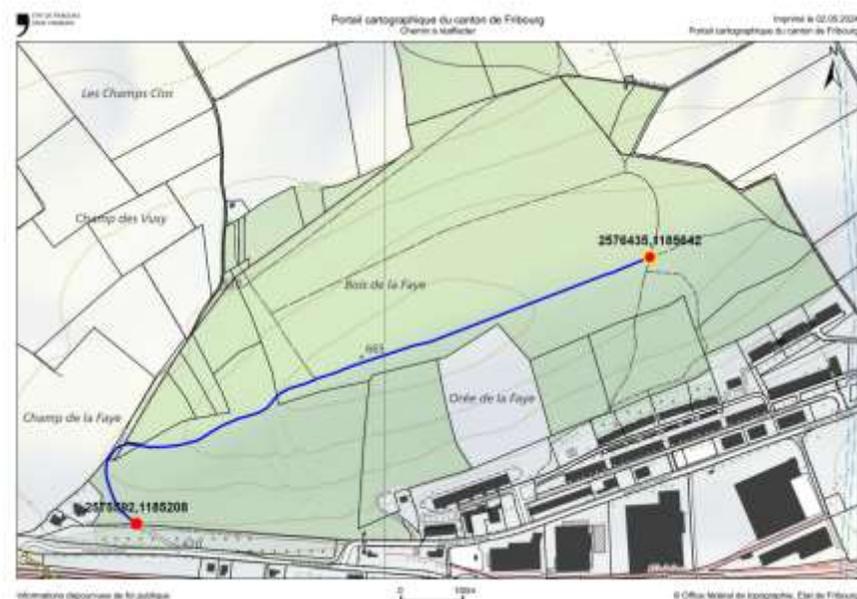
En effet, les travaux permettront de favoriser le transport et le débardage de bois dans cette forêt.



Situation géographique

Le chemin à réaffecter se situe au milieu du bois de la Faye et relie les deux extrémités de la forêt. Ce dernier correspond à l'axe carrossier majeur du massif et était déjà existant lors de l'élaboration de la carte topographique, en 1900.

De plus, le tracé actuel du chemin ainsi que les travaux de réfection ne porteront pas atteinte à l'environnement du secteur.



Situation actuelle

Le tracé a subi des dommages causés par l'érosion due aux précipitations, le compactage résultant du transport et du débardage du bois, ainsi que par l'usure naturelle. De plus, ce chemin est souvent utilisé par la population locale à des fins récréatives. En effet, la principale fonction du bois de la Faye est axée sur l'accueil du public en forêt avec un intérêt pour la production de bois.

Travaux projetés

Pour atteindre les différents buts énoncés auparavant, il faut réaménager le tronçon sur sa totalité, soit 1'085 mètres. Avec ceci, l'impact au sol sera modéré du fait de l'utilisation de l'ancien tracé. De plus, la place tournante se situant à l'extrémité droite du chemin sera rénovée afin d'améliorer la manœuvre des camions de longs bois.

Le raccordement au réseau existant restera inchangé.

Pour réaffecter ce chemin de manière optimale, le coffre devra être refait sur une largeur d'environ 30 cm. Celui-ci servira à consolider le coffre existant de la chaussée et d'aménager les banquettes latérales. Il sera composé de matériaux recyclés, compactés et mélangés avec du liant argile. C'est un chemin sans revêtement, la couche de fermeture sera en gravier gras compacté avec du liant argile. Le profil type choisi étant un dévers unique aval, la pente transversale devra faire au minimum 5%.

En raison de la disparité dans la répartition des matériaux le long du tracé, il y aura lieu d'effectuer un plus grand nombre de passages avec le rouleau compacteur pour assurer une répartition adéquate de ces matériaux.

En ce qui concerne l'évacuation des eaux, plusieurs drainages transversaux sont prévus le long du chemin. En effet, cinq renvois d'eau seront installés aux emplacements de drainage transversal (Fig.3) déjà existants, ainsi que trois autres supplémentaires pour garantir l'évacuation de l'eau de façon optimale. La surface totale desservie par ce chemin est de 27,8 hectares.

Enfin, la desserte fine sera aménagée depuis cette route carrossable de manière à optimiser l'exploitation du bois tout en réduisant l'impact au sol.

La Bourgeoisie de Fribourg sera en charge de l'entretien courant et périodique des routes afin d'en assurer la longévité. Les frais de remise en état des routes après exploitation reviennent au mandataire des travaux.

Cet investissement permettra d'avoir une exploitation rationnelle dans le secteur et limitera les coûts sur le long terme. Outre l'aspect financier, l'image reflétée des exploitations forestières sera améliorée en diminuant les marques de roulage.

Estimation des coûts

Le coût total estimé des travaux s'élève à CHF 157'336.95 TTC, montant auquel il conviendra de déduire les subventions attribuées.

La participation de la Bourgeoisie s'élève, quant à elle, à **CHF 63'000.- TTC**.

Le message découle d'une planification globale de tous nos chemins.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil bourgeoisial et le Conseil communal demandent à l'assemblée bourgeoise :

- **L'octroi d'un crédit arrondi s'élevant à CHF 63'000.- TTC pour la réfection du chemin forestier du bois de la Faye à Givisiez.**

xxx

II. Résidence bourgeoise Les Bonnesfontaines

- Crédit d'ouvrage pour l'extension de la Résidence

1. Préambule

La Fondation de l'Hôpital des Bourgeois est propriétaire de l'établissement médico-social de la Résidence bourgeoise Les Bonnesfontaines sis sur la parcelle n° 6545 à Fribourg. L'établissement comprend actuellement 87 chambres en unités de soins. Ces dernières ne suffisent plus à répondre à la forte demande des prestations et aspirations dans le domaine des soins des personnes âgées.

Pour y remédier, il est prévu de rajouter une annexe au bâti actuel qui portera le nombre total à 110 chambres. Ce projet d'extension se compose de quatre niveaux et inclura deux nouvelles unités de soins : une unité spécialisée en démence de 12 lits et une unité de soins standards de 12 lits.

Le projet a pour objectif de créer un environnement sécurisé et adapté pour les résidents atteints de démence, où ils pourront vivre en toute liberté, tout en étant protégés. Pour cela, une attention particulière a été portée à la conception des espaces de vie et des chambres.

La nouvelle aile comprendra des espaces dédiés au personnel, tels que des vestiaires, une cafétéria, une salle à manger et une salle de détente, qui n'existent pas actuellement dans l'établissement. Un jardin protégé, accessible directement depuis l'unité de soins en démente, sera également aménagé pour offrir aux résidents un espace extérieur sécurisé.

L'agrandissement a été conçu de manière à s'intégrer harmonieusement au bâtiment existant. La nouvelle aile sera ainsi directement reliée à la structure actuelle, ce qui facilitera le fonctionnement et les déplacements au sein de l'établissement.

Ces éléments de conception ont été pensés pour offrir aux résidents un maximum de confort et une qualité de vie optimale au sein de la Résidence bourgeoise Les Bonnesfontaines.



Plan des aménagements extérieurs

2. Historique du projet

La concrétisation d'un tel projet a nécessité une vision claire et des études préalables qui ont fait l'objet de crédits approuvés par l'Assemblée bourgeoise du 21.05.2024 (crédit d'étude de projet CHF 422'000.-). Ces diverses mesures ont démontré le potentiel de cette extension ainsi que le besoin chronique d'espaces pour les personnes séniore dépendantes.

3. Clause du besoin

Une étude de faisabilité mise sur pied en 2021 a démontré un réel potentiel et une utilité avérée en unités supplémentaires spécialisées en lien avec l'exploitation de l'EMS existant. La variante retenue est en relation avec les possibilités techniques, administratives et de gouvernance déjà en place.

Ce projet génère l'équivalent de 12 lits en unité spécialisée en démente et 12 lits en unité de soins. Cette demande est également soutenue et encouragée par le Réseau Santé de la Sarine et les instances politiques. Il est aussi à noter qu'un manque chronique de lits dans un horizon proche (dès 2025) est déjà avéré.

Une étude sur le plan financier a également démontré le ratio entre investissement et coût idéal par chambre avec le potentiel du bâtiment existant avec une extension à 24 chambres.

Il ressort aussi que lors de l'extension du bâtiment en 2011, certains espaces dédiés au personnel exploitant n'ont pas été intégrés entièrement et que les exigences légales d'aujourd'hui ne sont plus applicables. Une mise en conformité est nécessaire et sera également incluse dans cette extension.

3.1 Etude de faisabilité, avant-projet et projet

Un avant-projet mené par le bureau d'architecture Ayer Architectes SA à Fribourg a pour but d'exécuter les 3 phases SIA 31-32-33, cruciales pour figer le projet, d'obtenir un coût de construction et de déposer une demande de permis de construire.

Ces études ont été primordiales pour déterminer la faisabilité du projet et orienter les décisions prises par la commission de bâtisse et les différents organes de la Résidence bourgeoise Les Bonnesfontaines. Elles ont permis d'identifier l'emplacement le plus judicieux pour l'extension qui s'implantera le long de la Route des Bonnesfontaines.

4. Objectifs de durabilité

En adoptant des pratiques de construction durable, des technologies écoénergétiques et des matériaux adaptés, il est possible de concevoir des bâtiments non seulement performants sur le plan énergétique, mais aussi économiques et bénéfiques pour la santé et le bien-être des occupants.

Afin de réduire l'impact climatique, l'installation de panneaux photovoltaïques est prévue sur la toiture. L'énergie produite pourra être soit consommée directement sur place, soit injectée dans le réseau électrique.

4.1 Label

Le projet est conçu pour répondre aux standards du label **Minergie-P**, garantissant ainsi une efficacité énergétique optimale. Il peut bénéficier également du soutien et de l'accompagnement de la CODEMS dans cet engagement envers la durabilité.

Ce choix reflète l'engagement de la Bourgeoisie pour une construction respectueuse de l'environnement, avec des standards élevés en matière d'isolation, de ventilation et de confort.

5. Crédits d'études

Les crédits d'études votés pour un montant de CHF 448'500.- TTC ont permis de financer les prestations de l'étude de faisabilité et de la planification du projet par des mandataires spécialisés. Ils ont finalement permis d'aboutir à la mise en œuvre du projet. Ces crédits-cadres feront l'objet d'emprunts bancaires à 100%, y compris l'étude de faisabilité.

- Crédit-cadre pour de l'étude de faisabilité du 2 juillet 2020 CHF 16'500.-
- Crédit-cadre pour l'extension de 10-32 lits du 30 septembre 2022 CHF 10'000.-
- Crédit-cadre de planification pour l'élaboration du projet du 21 mai 2024 CHF 422'000.-

Le projet est composé du phasage (SIA 31-32-33) qui inclut les positions nécessaires jusqu'à l'obtention du permis de construire (procédure ordinaire).

6. Projet architectural

Les études menées lors des différentes phases ont permis de mettre en place le projet actuel. Le projet s'implante parallèlement le long de la Route des Bonnesfontaines. Cette nouvelle aile est accolée au bâtiment existant, ce qui permet une liaison directe et un fonctionnement optimal.

L'agrandissement se compose de 4 niveaux :

- **Sous-sol** abritant les installations techniques et les vestiaires du personnel, y compris les besoins du personnel existant de l'EMS.
- **Rez-de-chaussée inférieur**, avec accès extérieur, comprenant des espaces destinés au personnel (buanderie, salle à manger, salle de détente et salle de repos).
- **Rez-de-chaussée supérieur** accueillant l'unité de soins en démence avec un espace communautaire et accès à un jardin protégé.
- **1^{er} étage** accueillant l'unité de soins traditionnels pour résidents âgés avec espace commun.

Chaque unité a été conçue et aménagée selon une typologie favorisant les interactions et créant un espace commun convivial. Un espace de vie central joue le rôle de lien fonctionnel, facilitant la transition harmonieuse entre l'ancien bâtiment et la nouvelle aile dédiée à la partie nuit où se trouvent les chambres. Un local destiné à l'équipe de soins, adjacent à l'espace principal, offre une vue directe et continue sur celui-ci, garantissant ainsi une surveillance et une accessibilité optimale en tout temps.

6.1 Façades

Les surfaces de l'annexe seront revêtues d'une isolation périphérique en laine minérale, un choix durable visant à optimiser la performance thermique et acoustique. L'homogénéité des façades entre extension et volume existant assurera une cohérence esthétique à l'ensemble du site. Les façades intégreront plusieurs baies vitrées de tailles variées, adaptées aux besoins des occupants, créant ainsi un cadre agréable en termes de luminosité.

6.2 Technique

Les besoins énergétiques sont actuellement déjà produits sur site par le chauffage à distance, propriété de la Bourgeoisie, qui alimente au passage plusieurs autres corps de bâtiments.

Grâce à cette infrastructure, le projet bénéficiera d'une source de chaleur fiable, respectueuse de l'environnement et en accord avec les ambitions de durabilité. La production de chaleur est prioritairement produite par une chaudière à bois alimentée en copeaux de bois issus de la production forestière interne.

Le système de ventilation contrôlé à double flux (VMC) est destiné à renouveler l'air dans les pièces à vivre, tout en contrôlant le flux d'air pour assurer une qualité optimale. Elle permet d'évacuer l'air vicié (chargé en CO₂, humidité et polluants) et de préchauffer l'air entrant, réduisant ainsi les pertes thermiques et améliorant l'efficacité énergétique du bâtiment.

6.3 Liaison souterraine

Les locaux techniques disposés au 1^{er} sous-sol seront également accessibles via un tunnel existant reliant divers bâtiments sur le même site. Le raccordement sur le tunnel a une double fonction qui consiste à répartir uniformément les charges de la nouvelle construction et à simplifier les opérations de maintenance et les éventuelles réparations futures.

6.4 Aménagements extérieurs

Les aménagements extérieurs auront comme objectif de créer un espace accueillant, sécurisé et accessible pour les résidents, en intégrant un jardin sensoriel avec des plantes aromatiques, des fleurs et des chemins adaptés pour faciliter les déplacements en fauteuil roulant, réduisant ainsi les risques de chutes. L'intégration de jardin potager permettra aux bénéficiaires de participer à des activités légères en installant des potagers surélevés, adaptés aux personnes à mobilité réduite. Pour assurer la réalisation optimale de l'extension, certains arbres devront être coupés. Ces derniers seront compensés par la plantation de nouveaux arbres sur le site, afin de préserver l'équilibre écologique et maintenir le cadre verdoyant actuel

7. Calendrier

- Validation du crédit de construction : décembre 2024
- Procédure de permis de construire : janvier 2025 - septembre 2025
- Procédure - choix de l'architecte (public) : décembre 2024 - février 2025
- Soumissions et appels d'offres : mars 2025 - octobre 2025
- Exécution de l'ouvrage : septembre 2025 - automne 2027
- Mise en service : hiver 2027

Ces dates sont sujettes à des ajustements en fonction des procédures administratives ou de modifications majeures du projet.

8. Coûts

Les coûts du projet ont été estimés à +/- 15% CHF 9'142'770.- par le bureau d'architecture Ayer Architectes SA à Granges-Paccot, le 23 octobre 2024. Le présent crédit d'ouvrage doit permettre d'obtenir les montants nécessaires au démarrage de la construction.

8.1 Devis général

▪ CFC 0 Terrain (Curage et contrôle des canalisations, études diverses, etc.)	CHF	37'402.-
▪ CFC 1 Travaux préparatoires (Relevés, étude géotechnique, déblaiement et préparation du terrain, etc.)	CHF	370'350.-
▪ CFC 2 Bâtiment (Gros-œuvre, CVS+E, aménagements intérieurs, honoraires spécialistes etc.)	CHF	7'270'050.-
▪ CFC 4 Aménagements extérieurs (Mise en forme du terrain, jardinage, chemins, revêtement, etc.)	CHF	199'010.-
▪ CFC 5 Frais secondaires (Frais de concours, autorisations, taxes, assurances, réserves, etc.)	CHF	900'580.-
▪ CFC 9 Ameublement et décoration (Mobilier chambres, espaces de jour, espaces du personnel, signalétique, etc.)	CHF	<u>365'378.-</u>
Total TTC	CHF	<u>9'142'770.-</u>

CFC 0 Terrain CHF 37'402.- TTC

Ce poste comprend le curage et contrôle des canalisations et les études de faisabilités.

CFC 1 Travaux préparatoires CHF 370'350.- TTC

Ce poste comprend les relevés du bâti existant et des installations techniques, ainsi que le déblaiement et la préparation du terrain. Cela inclut la démolition du second œuvre et du gros œuvre, divers démontages, l'assainissement des sites potentiellement contaminés, ainsi que les sciages et forages nécessaires. Il englobe également les installations de chantier communes et l'adaptation du réseau de conduites existant, y compris les travaux de terrassement pour l'introduction des nouvelles conduites d'eau.

CFC 2 Bâtiment CHF 7'270'050.- TTC

Ce poste comprend le terrassement et le gros-œuvre, incluant les travaux de maçonnerie, l'installation des échafaudages, la pose des canalisations et la réalisation des fouilles en rigoles, ainsi que la mise en place de béton et béton armé. Il couvre également l'installation des fenêtres et portes extérieures, les travaux de ferblanterie, l'étanchéité, l'isolation périphérique, les revêtements coupe-feu, ainsi que les stores.

Les installations électriques (courant fort, courant faible, lustrerie, domotique) sont incluses, de même que les systèmes CVS comprenant la production et la distribution de chaleur, les installations de ventilation, le traitement de l'air, le calorifugeage, la gestion centralisée (MCR), l'installation des appareils sanitaires et de la tuyauterie, ainsi que l'agencement de la cuisine.

Le poste couvre aussi l'installation d'un ascenseur et les aménagements intérieurs, tels que la plâtrerie, la pose des portes intérieures, des armoires, la fermeture des gaines, les systèmes de verrouillage, les vitrages intérieurs, les chapes, les revêtements en carrelage et en bois, la peinture et le nettoyage.

Enfin, les honoraires des architectes, ingénieurs et autres spécialistes sont inclus.

CFC 4 Aménagements extérieurs CHF 199'010.- TTC

Ce poste inclut la mise en forme du terrain, comprenant les travaux de terrassement, ainsi que les travaux de maçonnerie. Il englobe également les travaux de jardinage, l'installation de clôtures, et la réalisation de chemins et places. Enfin, ce poste prévoit la mise en place des différents revêtements pour ces surfaces.

CFC 5 Frais secondaires CHF 900'580.- TTC

Ce poste comprend les frais liés au concours, l'organisation et l'appel d'offres, ainsi que les démarches pour l'obtention des autorisations et le paiement des taxes, y compris les frais de permis de construire et les taxes de raccordement. Sont également inclus les coûts de documentation et présentation, les échantillons, ainsi que les honoraires des différents professionnels : architectes, ingénieur civil, ingénieur électricien, ingénieur CVS et ingénieur sanitaire.

Les frais pour la phase de dépôt sont également couverts, de même que les assurances pour les travaux en cours et ECAB. Le poste prend en compte le financement à partir du début des travaux, incluant les intérêts sur le crédit de construction et les frais bancaires.

Sont également inclus les frais secondaires divers, tels que l'indemnisation de la commission de bâtisse, la surveillance par des tiers, la pose de la première pierre, l'inauguration, les panneaux de chantier, ainsi que les frais liés à la consommation d'eau, d'électricité et de chauffage pendant la période des travaux.

Enfin, ce poste prévoit des provisions et réserves pour les imprévus.

CFC 9 Ameublement et décoration CHF 365'378.- TTC

Ce poste comprend l'acquisition de meubles et de mobilier pour les nouvelles chambres, ainsi que l'aménagement du salon d'étage et des espaces jour de la nouvelle unité. Il inclut également l'équipement de la salle à manger et de la cafétéria du personnel. Une réserve pour le mobilier est prévue pour couvrir d'éventuels besoins supplémentaires.

Le poste comprend également l'équipement des vestiaires, l'achat de textiles, ainsi que l'installation de rideaux et d'accessoires. Enfin, il inclut la signalétique, y compris les plaquettes pour les chambres et la signalétique des étages.

9. Financement et subvention

9.1 Investissements bruts

Projet d'extension (selon estimation des coûts +/- 15%)	CHF 9'142'770.- TTC
Crédit-cadre (étude de faisabilité)	CHF -26'500.- TTC
Crédit-cadre (projet) emprunt bancaire	<u>CHF -422'000.- TTC</u>
Investissement brut	<u>CHF 8'694'270.- TTC</u>

Répartition de la prise en charge des coûts

Montant à charge de la CODEMS selon phase SIA CFC 0-5 pour la construction de 24 chambres (sans ameublement CFC 9)	CHF 8'777'400.- TTC
Montant à charge de la CODEMS selon phase SIA 9 pour l'ameublement de 24 chambres.	CHF 365'378.- TTC

Comparatif entre l'extension seule et l'adaptation nécessaire par l'augmentation du personnel

Surfaces nettes de l'extension (surface totale) 1'649 m²
 Prix de référence au m² (CFC 0-5) CHF 8'777'400.- / 1'649 m² = CHF 5'323.- TTC

Surfaces dédiées au personnel selon l'adaptation 246 m²
 Coût surfaces dédiées au personnel 246 m² x CHF 5'323.- = CHF 1'309'458.-

Coût de la nouvelle extension (22%)* CHF 1'309'458.- x 22% = CHF 288'080.-
 Coût pour l'amélioration de l'existant (78%)* CHF 1'309'458.- x 78% = CHF 1'021'378.-
 (*Explication des % sous le point 9.3 Investissement et pertes d'exploitation)

Coût nouvelle construction **hors** améliorations CHF 8'777'400.- – CHF 1'021'378.- = CHF 7'756'022.-

Prix par chambre pour référence CODEMS CHF 7'756'022.- / 24 chambres = **CHF 323'168.-**

Coût nouvelle construction **avec** améliorations CHF 8'777'400.-

Prix par chambre pour référence CODEMS CHF 8'777'400.- / 24 chambres = **CHF 365'725.-**

9.2 Subventions

Plusieurs mesures d'encouragement sous forme de subventions existent, selon les domaines ou les actions entreprises. L'essentiel des subventions concerne les besoins énergétiques (panneaux photovoltaïques, capteurs solaires thermiques, labélisation Minergie-P, etc.). Les montants potentiels de ces subventions ne sont pas encore connus et ne peuvent donc pas être chiffrés à ce stade. Les informations nécessaires seront obtenues auprès du Service de l'énergie cantonal.

9.3 Investissement et pertes d'exploitation

Le financement des travaux sera assuré par la Fondation de l'Hôpital des Bourgeois, avec un remboursement intégral des montants engagés par la CODEMS, conformément au présent message. L'étude de faisabilité, le projet et la construction globale seront également pris en compte selon les phases SIA CFC 0 à CFC 5.

Les montants issus de l'ameublement résultant de l'adaptation des nouvelles surfaces dédiées au personnel exploitant seront également pris en charge dans le budget de construction, selon validation par Mme Corine Helfer (déléguée du RSS pour la CODEMS) en séance du 21 octobre 2024.

L'ameublement faisant partie du CFC 9 sera comptabilisé dans le présent budget, selon la réglementation en vigueur par la CODEMS (ameublement intégré dans la construction ou mobilier mobile). Lors du décompte final du CFC 9 Ameublement et décoration, la part non couverte par la CODEMS sera entièrement à la charge de la Résidence bourgeoises Les Bonnesfontaines, selon l'entretien du 23 octobre 2024 avec M. Christian Morard, Directeur de la Résidence.

Des espaces destinés essentiellement au personnel d'exploitation et de soins seront intégrés dans les nouveaux locaux. Pour clarifier le besoin entre la nouvelle extension et la Résidence actuelle, un ratio est prévu en fonction du personnel existant (soit 140 personnes) ainsi que des nouveaux engagements de personnel (40 personnes). Cela permet d'identifier un besoin de 78% en faveur de la Résidence et de 22% pour le personnel, des 24 lits qui seront créés.

La Fondation de l'Hôpital des Bourgeois ainsi que la CODEMS ne prendront pas en charge les pertes d'exploitation ou d'autres frais liés à l'extension de l'EMS qui ne sont pas mentionnés dans ce message.

10. Conclusion

La construction de l'extension de la Résidence bourgeoise Les Bonnesfontaines s'impose comme une nécessité pressante pour répondre à l'augmentation anticipée des besoins en matière de soins. Le Réseau Santé de la Sarine souligne le manque inexorable de lits dans un avenir proche, mettant en lumière l'urgence de cette initiative.

En outre, il est essentiel d'intégrer les besoins du personnel exploitant dans cette nouvelle construction afin d'assurer un environnement de travail optimal et de garantir une qualité de service élevée.

En agissant maintenant, nous pourrions non seulement améliorer l'accès aux soins pour la population, mais aussi renforcer le soutien à ceux qui œuvrent chaque jour pour la santé de notre communauté.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil bourgeoisial et le Conseil communal demandent à l'Assemblée bourgeoise :

- L'octroi d'un crédit d'ouvrage pour l'extension de la Résidence bourgeoise Les Bonnesfontaines estimé à +/- 15% CHF 8'694'270.- TTC.

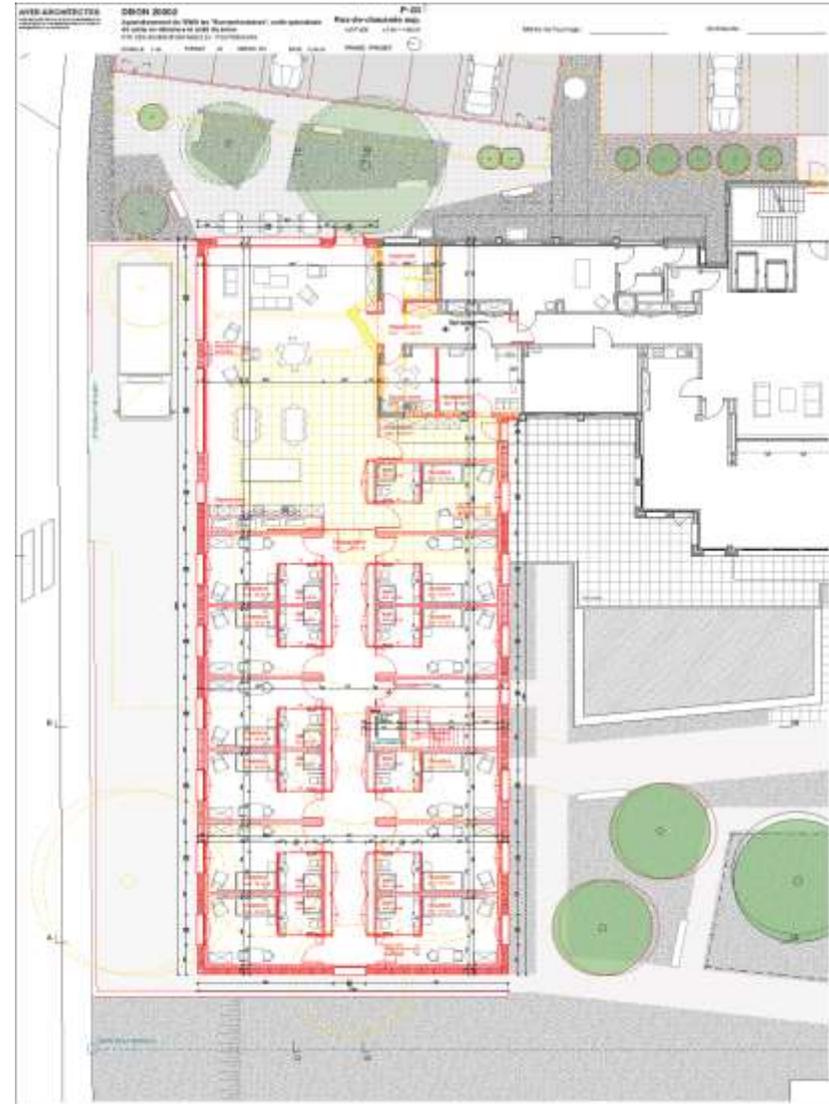
Plan Sous-sol -1



Plan Rez-de-chaussée inférieur



Plan Rez-de-chaussée supérieur



Coupes A-A & B-B



Coupe C-C



Façade Nord



Façade Est & Ouest



xxx

III. Les Bonnesfontaines, Résidence bourgeoisiale

Pour 2025, les nouveaux investissements concernent avant tout le crédit de construction pour l'agrandissement de l'EMS. Ce projet, qui a reçu l'accord préalable de la CODEMS, fera l'objet d'un message spécial du Service de la Bourgeoisie à l'intention de l'assemblée bourgeoisiale de décembre 2024. Une commission de bâtisse a par ailleurs été constituée.

Les autres investissements envisagés de CHF 117'000.00 sont les suivants :

- Nouveau central téléphonique en remplacement de l'ancien arrivant en fin de vie
(en principe financé par la CODEMS) : CHF 100'000.00
- Bain-marie, chariot, frigo pour la cafétéria CHF 9'000.00
- Chariots de nettoyage CHF 8'000.00

xxx

3. Divers

Le Conseil communal n'a pas d'autres propositions à faire à l'assemblée bourgeoisiale sous ce point de l'ordre du jour, mais il est prêt à donner tous les renseignements qui seraient demandés et à répondre aux questions qui seraient posées concernant l'administration des biens de la Bourgeoisie de la Ville de Fribourg.

Fribourg, le 29 octobre 2024

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Syndic-Président :

Le Secrétaire de Ville :

Thierry Steiert

David Stulz